

AS/HO  
**BURKINA FASO**

-----  
Unité - Progrès - Justice

**DECRET N° 2001-753/PRES/PM/MS**  
portant nomination du Président du  
conseil d'administration du Laboratoire des  
médicaments du Faso (MEDIFA).

**LE PRESIDENT DU FASO,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

*Visa CR N° 855-  
06-02-02*  


- VU la Constitution ;
- VU le Décret n° 2000-526/PRES du 6 novembre 2000 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n° 2000-527 /PRES/PM du 12 novembre 2000 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le Décret n°97-468/PRES/PM du 31 octobre 1997 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la loi n°025/99/AN du 16 novembre 1999 portant réglementation générale des sociétés à capitaux publics ;
- VU le décret n°2001-752 /PRES/PM/MS du 31 décembre 2001 portant nomination d'un administrateur au conseil d'administration du Laboratoire des médicaments du Faso (MEDIFA) ;
- Sur rapport du Ministre de la santé ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 décembre 2001 ;

**DECRETE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Emmanuel LALSOMDE, Mle 24 916 S, Administrateur des services financiers, Directeur de l'administration et des finances (DAF) du Ministère de la santé, est nommé Président du conseil d'administration du Laboratoire des médicaments du Faso (MEDIFA) pour une période de trois (3) ans.

**ARTICLE 2 :** Le Ministre de la santé et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 31 décembre 2001



**Blaise COMPAORE**

Le Premier Ministre



**Paramanga Ernest YONLI**

Le Ministre de la Santé



**Pierre Joseph Emmanuel TAPSOBA**

Pour le Ministre de l'économie et des finances et par délégation, le Ministre délégué chargé des finances et du budget



**Jean-Baptiste COMPAORE**